

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE CINQ , LE 08 JUIN , le Conseil Municipal de la Commune du SAPPEY EN CHARTREUSE , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie du Sappey en Chartreuse sous la présidence de Monsieur ROGER CARACACHE , Maire .

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 JUIN 2005

PRESENTS :

MESDAMES : ISABELLE .BARTHE - CHRISTEL THEVENIN- MICHELLE DARAN- CLAIRE JOUFFE- AGNES HENRY.

MESSIEURS: ROGER CARACACHE – HERVE DONDEY - EMMANUEL JAIL- BRUNO CHARLES – (arrivée à 21 heures)
JEROME BARRAND- FRANCOIS MESSINES – MARC GAUDE- PASCAL ROUX.

ABSENTS EXCUSES : JACQUES SANTONI- CELINE CALDARA-.

ABSENTS REPRESENTES :

POUVOIR DE : AGNES HENRY à ROGER CARACACHE à partir de 21 H 15.

Il a été procédé, conformément à l'Article 29 du Code d'Administration Communale à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Emmanuel JAIL , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu' elle a acceptées.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 08 JUIN 2005

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS :

Subventions aux associations

Subvention PEZMA –Dossiers 2002 et engagement de la commune pour 2006.

Nouvelle requête en annulation du POS 2004 : CARTON/COMMUNE- choix de l'avocat pour défendre les intérêts de la commune.

Location des locaux communaux durant l'été 2005 pour centres aérés :Centre social Teisseire et Maison de l'enfance du Charmeyran.

Tarifs et signature des conventions d'utilisation.

Cotisation à la Fédération Nationale des Communes Forestières de France.

Autorisation donnée au Maire de déposer une demande de permis de construire pour les escaliers de la halte garderie et autorisation de signer toutes les pièces du permis et celles nécessaires pour engager le marché.

Autorisation donnée au Maire de déposer et de signer toutes les pièces nécessaires au dépôt d'une déclaration de travaux pour un abri au camping municipal et autorisation d'engager le marché avec signatures des pièces.

Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la rénovation des tennis communaux.

Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la sécurisation des téléskis.

Demande de subvention auprès du Conseil Général pour travaux de toiture sur bâtiments non productifs de revenu.

Demande de subvention auprès du Conseil Général pour entretien du retable de l'Eglise.

Camion de la commune : analyse des besoins et de la demande des services techniques.

Achat dans la section d'investissement des livres pour la bibliothèque municipale.

Information sur travaux route de Sire Mouton.

QUESTIONS DIVERSES

05-06-08-01 : NOUVELLE REQUETE EN ANNULATION DU POS -CONSORTS CARTON CONTRE COMMUNE DU SAPPEY - CHOIX DE L'AVOCAT POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE

Isabelle BARTHE, en charge du dossier expose au conseil que les consorts CARTON ont déposé une nouvelle requête en annulation du POS de la commune.

Il convient d'autoriser le Maire à choisir un avocat pour défendre les intérêts de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré choisit Maître LIOCHON avocat pour défendre les intérêts de la commune et autorise le Maire à signer la convention d'honoraires devant intervenir entre les parties.

Vote : POUR 12

05-06-08-02 : MAISON DE L'ENFANCE DE TEISSEIRE - CONVENTION DE LOCATION - CENTRES AERES D'ETE

La commune du Sappey accueillera dans ses locaux un centre aéré organisé par la Maison de l'enfance Teissère du 04 au 30 Juillet 2005.

Il convient donc de signer une convention avec la Maison de l'Enfance Teissère pour l'utilisation des locaux. Cette convention prévoit un montant location fixé à 118 euros/jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire signer la convention d'utilisation des locaux municipaux par la Maison de l'Enfance Teissère aux conditions et aux dates ci-dessus décrites.

Vote : POUR 12

05-06-08-03 : MAISON DE L'ENFANCE DU CHARMEYRAN -CONVENTION DE LOCATION -CENTRES AERES D' ETE

La commune du Sappey accueillera dans les locaux de l'école maternelle un centre aéré organisé par la Maison de l'enfance du Charmeyran pendant 2 semaines en Août.

Il convient donc de signer une convention avec la Maison de l'Enfance du Charmeyran pour l'utilisation des locaux. Cette convention prévoit un montant de location fixé à 385 € par semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire signer la convention d'utilisation des locaux de l'école maternelle par la Maison de l'Enfance du Charmeyran aux conditions et aux dates ci-dessus décrites.

Vote : POUR 12

05-06-08-04 : COTISATIONS 2005 - FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES DE FRANCE

La commune du Sappey doit régler une partie des cotisations 2005 aux différents organismes auxquels elle adhère.

A ce jour, il convient donc de mandater à l'article 6281 (chapitre 011 : charges à caractère général) du budget ville, les montants de cotisations suivants :

- - Fédération Nationale des communes forestières de France : 233 €

Le conseil municipal autorise le maire à procéder au mandatement de cette cotisation.

Vote : POUR 12

06-05-08-05 : DEPOT DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES ESCALIERS DE LA HALTE GARDERIE

Isabelle BARTHE en charge du dossier expose au conseil municipal que les escaliers de la halte garderie ne sont pas conformes à la sécurité exigée par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours.

Aussi, il convient pour se mettre en règle avec la réglementation de construire un nouvel escalier après avoir démoli l'ancien.

Il convient donc d'autoriser le Maire à déposer une demande de permis de construire pour les escaliers de la halte garderie et à signer la demande. Il convient également d'autoriser le maire à lancer les démarches pour lancer le marché et à signer toutes les pièces nécessaires au montage de cette opération.

Le Conseil, après en avoir délibéré autorise le Maire à déposer une demande de permis de construire pour les escaliers de la halte garderie, à signer la demande de permis de construire et à signer toutes les pièces nécessaires au marché et aux travaux à entreprendre.

Vote : POUR 12

05-06-08-06 : DEPOT DE DECLARATION DE TRAVAUX POUR UN ABRI AU CAMPING MUNICIPAL.

Marc GAUDE en charge du dossier expose au conseil municipal que le terrain de camping municipal ne dispose par d'un abri pour les campeurs et que la construction d'un ouvrage de ce type (2 m 50 x 5 m environ) pourrait rendre la vie plus agréable aux villégiateurs.

Aussi, un dossier et des plans ont été élaborés, et il conviendrait de déposer une demande de déclaration de travaux pour construire cet abri et autoriser le Maire à signer la déclaration de travaux.

Il convient également d'autoriser le maire à lancer les démarches pour lancer le marché et à signer toutes les pièces nécessaires au montage de cette opération.

Le Conseil, après en avoir délibéré autorise le Maire à déposer une demande de déclaration de travaux pour un abri pour les campeurs, à signer la demande de déclaration de travaux et à signer toutes les pièces nécessaires au marché et aux travaux à entreprendre.

Vote : POUR 12

05-06-08-07 : SECURISATION DES TELESKIS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE

Marc GAUDE, adjoint aux travaux en charge du dossier expose au conseil municipal que les téléskis du Sappey nécessitent une mise aux normes de sécurité. Des devis ont été établis d'une part pour des travaux d'équipement mécanique et d'autre part pour la sécurisation électrique. Le montant total des devis s'élève à 17 160 € HT.

Il convient de solliciter le conseil Général de l'Isère pour obtenir une subvention la plus élevée possible pour mener à bien ces investissements.

Le Conseil, après en avoir délibéré approuve ces travaux de sécurisation des téléskis et sollicite du conseil général de l'Isère une subvention la plus élevée possible mener à bien ces investissements.

Vote : POUR 13

05-06-08-08 : ACHAT DE LIVRES POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Madame Thevenin, adjointe, expose au Conseil Municipal que les achats de livres pour la bibliothèque municipale donneront lieu cette année à une dépense de 1680 euros (1.52 euros par habitant, population DGF), et qu'il convient d'inscrire le montant de cette dépense au chapitre 21 de la section d'investissement du budget ville.

Le Conseil municipal adhère à l'exposé de Madame Thévenin et propose donc d'inscrire le montant de cette dépense en section d'investissement du budget ville.

Vote : POUR 13

05-06-08-09 : TRAVAUX DE TOITURE DES BATIMENTS COMMUNAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE

Marc GAUDE, adjoint aux travaux en charge du dossier expose au conseil municipal que la toiture de la cure et la toiture du bâtiment de la mairie, très sollicités durant l'hiver et par les fortes chutes de neige ont besoin de travaux de rénovation.

Des devis ont été établis et ils s'élèvent à 11 078 € HT.

Il convient de solliciter le conseil Général de l'Isère pour obtenir une subvention la plus élevée possible pour mener à bien ces investissements.

Le Conseil, après en avoir délibéré approuve ces travaux de rénovation de toiture et sollicite du conseil général de l'Isère une subvention la plus élevée possible mener à bien ces investissements.

Vote : POUR 13

05-06-08-10 : RETABLE DE L'EGLISE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE

Marc GAUDE, adjoint aux travaux en charge du dossier expose au conseil municipal que le retable en bois doré et polychrome de l'Eglise du Sappey, datant du XVII^{ème} siècle a besoin d'un traitement prophylactique contre l'attaque des insectes du bois car cette pièce unique de l'Eglise du Sappey présente des stigmates évidents de maladie.

Un devis a été établi et il s'élève à 443 € HT.

Il convient de solliciter le conseil Général de l'Isère, Direction du Patrimoine, une subvention la plus élevée possible pour mener à bien le sauvetage du retable de l'Eglise du Sappey.

Le Conseil, après en avoir délibéré approuve ces travaux et sollicite du conseil général de l'Isère une subvention la plus élevée possible mener à bien cette opération indispensable.

Vote : POUR 13

05-06-08-11 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES

Christel Thévenin, adjointe aux finances propose au conseil d'attribuer les subventions suivantes aux associations qui en ont fait la demande :

HALTE GARDERIE : 7 000 €
SYNDICAT INITIATIVE : 14 000 €
AEP THEATRE: 300 €
AEP TENNIS: 198 €
AEP VTT: 500 €
SKI CLUB SAPPEY : 225 €
SKI NORDIQUE CHARTROUSIN : 1 000€
BOUTONS D'OR : 176€
OMS LA TRONCHE : 915 €
PEZMA 2002 : 422.73€

Le conseil, après en avoir délibéré accepte ces propositions et vote ces subventions par 13 VOIX POUR.

05-06-08-12 :EQUIPEMENTS DE DENEIGEMENT POUR LE NOUVEAU CAMION

Le conseil décide de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général de l'Isère pour l'équipement neige (chaînes, plaque avant, montage hydraulique, poulie, signalisation, lames) du nouveau camion s'il est acheté.

POUR 13.

INFORMATIONS ROUTE DE SIRE MOUTON :

Marc Gaudé, en charge du dossier expose au conseil qu'il a rencontré avec Michelle DARAN, les principaux propriétaires de cette piste forestière qui sert de piste de ski de fond l'hiver et qu'il leur a proposé une renégociation des conventions signées avec la commune en 1994.

Aussi, il leur a été suggéré de se regrouper au sein d'une structure pouvant prendre la forme associative ou autre à définir pour permettre aux propriétaires de percevoir des aides du Conseil Général de l'Isère pour un entretien durable de cette piste.

La renégociation des conventions pour les pistes de ski alpin seront également proposées. Affaire à suivre.

Séance levée à 23 h 45.